

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 24 janvier 2024
2. Echange de vues avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur les conséquences de l'arrêt d'activité de Caritas International
3. Echange de vues avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur les conséquences de l'arrêt d'activité de Caritas International (demande déi gréng)
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Goerges Ternes et Mme Sylvie Dos Santos, Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire

M. Charles Goerens, M. Fernand Kartheiser, membres du Parlement européen

Mme Nathalie Morgenthaler, Remplaçant M. Zeimet

Mme Tania Tennina, Mme Elisabeth Funk, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar
M. Marc Angel, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 24 janvier 2024

Le procès-verbal est approuvé par les membres de la Commission.

2. L'ouverture potentielle d'une ambassade à Tel Aviv (demande déi gréng)

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (DP) ouvre la réunion.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) se réjouit de la vitesse du traitement de la demande de sa sensibilité politique. Elle fait référence à un article paru dans « d'Lëtzebuerger Land » concernant l'ouverture d'une ambassade à Tel Aviv et d'un bureau de coopération à Ramallah¹.

La députée souhaite, dans un premier temps, obtenir des clarifications quant à la nature et aux missions d'un bureau de coopération. Elle formule également des demandes complémentaires concernant les liens éventuels avec les deux ouvertures actuellement envisagées.

Elle s'interroge par ailleurs sur l'opportunité du moment choisi pour procéder à une telle ouverture, soulignant la portée symbolique qu'elle pourrait revêtir. Tout en se déclarant consciente de la volonté du gouvernement actuel de maintenir le dialogue avec l'ensemble des partenaires, elle rappelle qu'une discussion analogue a déjà eu lieu avec le Premier ministre. À cet égard, elle estime nécessaire d'opérer une distinction claire entre le maintien d'un dialogue et le fait de se rendre sur place et d'y ouvrir une ambassade ou un bureau de coopération.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères Xavier Bettel précise qu'il avait déjà indiqué, il y a quelques semaines, y compris au sein de la présente commission, la nécessité d'identifier une « solution à la luxembourgeoise », en privilégiant toutefois l'option de deux États. Il explique qu'au sein du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (ci-après « MAE »), l'ensemble des pistes envisageables est actuellement à l'étude. À ce stade, aucun plan concret n'a encore été arrêté. Il indique vouloir attendre l'aboutissement de l'ensemble des analyses avant de pouvoir présenter les conclusions aux députés.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) s'enquiert ensuite de l'existence de bureaux de coopération comparables, ainsi que de l'appréciation générale du ministère à ce sujet.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel précise que des bureaux de coopération ont existé dans certains pays et ont, par la suite, été transformés en ambassades, notamment au Laos, au Mali, au Rwanda et au Costa Rica. Il souligne que la présence d'un tel bureau relève d'un autre niveau d'engagement. À ce stade, aucune appréciation définitive ne peut toutefois être formulée, dans l'attente des résultats des analyses en cours.

¹ <https://www.land.lu/page/article/037/342037/DEU/index.html>

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) indique que cette idée n'est pas entièrement nouvelle, celle-ci ayant déjà été évoquée par le passé. Il rappelle avoir toujours été favorable à cette approche, en particulier en raison de la possibilité de travailler plus concrètement en faveur de la population locale et de lui apporter un soutien direct. Une telle démarche impliquerait cependant également l'ouverture d'une ambassade à Tel Aviv. Il se montre néanmoins sceptique quant à l'opportunité d'ouvrir une ambassade à l'heure actuelle, dans un contexte marqué par une intensification des attaques israéliennes et par des prises de position des autorités de plus en plus sujettes à controverse.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel indique qu'il souhaite attendre les résultats des analyses en cours et précise qu'à ce stade, aucune décision ni réaction formelle n'a encore été arrêtée.

Il revient ensuite sur un vote important relatif à l'interprétation de l'application d'une ordonnance de la Cour internationale de Justice, pour laquelle le Luxembourg s'est prononcé en faveur. Il relève que les députés ne l'ont pas convoqué à ce sujet.

Il souligne qu'il n'existe qu'une seule tentative possible en matière de reconnaissance et réaffirme être d'avis qu'il convient, à ce stade, d'attendre un consensus plus large. Il précise qu'une reconnaissance à caractère purement symbolique ne correspond pas à l'objectif poursuivi.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) explique, pour sa part, qu'elle ne convoque généralement pas le ministre lorsqu'elle partage son analyse. Si ce dernier ne souhaite pas mener une politique symbolique mais viser un impact positif et concret, elle s'interroge sur le fait que l'ouverture d'une ambassade pourrait précisément constituer un acte essentiellement symbolique, susceptible d'entraîner un impact négatif.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel souligne qu'il ne lui serait pas possible d'ouvrir une structure sur le territoire israélien sans procéder simultanément à une ouverture équivalente sur le territoire palestinien. Il ajoute que si les députés estiment qu'il convient de ne rien entreprendre, il s'alignera sur cette position et n'engagera aucune action.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) estime pour sa part que le Luxembourg devrait disposer d'une représentation dans cette région. Il considère que l'ouverture d'une ambassade à Tel Aviv pourrait être envisagée, tout en soulignant que la question du format de représentation sur le territoire palestinien reste ouverte, qu'il s'agisse d'une ambassade, d'un bureau de coopération ou d'une représentation établie en dehors du territoire concerné.

Enfin, Monsieur le Député David Wagner (Déi Lénk) considère qu'il est légitime de débattre du caractère symbolique ou non d'une telle politique. Selon lui, si l'objectif est de dépasser une approche purement symbolique, il convient de s'intéresser à la question des sanctions. Il estime qu'Israël est actuellement engagé dans un processus de nettoyage ethnique. Le député relève que d'autres régimes ayant commis des actions moins graves se sont vu imposer des sanctions nettement plus sévères.

3. Echange de vues avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur les conséquences de l'arrêt d'activité de Caritas International (demande déi gréng)

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) se félicite de la présence du ministre de la Coopération et exprime son regret qu'il n'ait pas pu assister aux précédentes réunions. Elle souligne que son intérêt principal réside dans la compréhension de la véritable volonté politique concernant l'avenir de Caritas, notamment l'engagement du MAE à ce jour et les plans d'action envisagés pour l'avenir.

Elle souhaite obtenir des précisions sur les moyens financiers et organisationnels mobilisés de manière concrète. Elle rappelle que l'on entend fréquemment des critiques sur certaines décisions prises unilatéralement par Caritas et souhaite comprendre la nature exacte de l'engagement du MAE et sa manière de s'impliquer désormais.

Elle formule ensuite une série de questions détaillées :

- Sur les cinq projets non continus, quel est le montant alloué à chacun et de quels projets s'agit-il ?
- Les fonds publics ont-ils effectivement été investis sur place ces dernières années, et quel montant a pu être perdu ou détourné ?
- Quels impacts ces décisions auront-elles sur les collaborateurs ?
- Quelles solutions le MAE a-t-il proposées à Caritas ?
- Quels seraient les effets de l'arrêt de ces projets, notamment sur le plan humain, si le soutien devait cesser ?
- Quelles seraient les conséquences pour les employés, leurs familles et les infrastructures locales, comme les hôpitaux, en cas de suspension des salaires ou des activités ?
- Le MAE a-t-il proposé des alternatives à Caritas ou à d'autres acteurs sur place ?
- Parmi les dix sites où Caritas est actif, est-il envisageable qu'une société tierce reprenne certaines actions ?
- Quels autres acteurs sont présents sur place, et comment compenser la perte de compétences et d'expertise si certaines activités sont interrompues ?
- Est-il possible, pour trouver des solutions pragmatiques, d'adapter les règles existantes, notamment pour une nouvelle entité qui pourrait risquer de ne pas bénéficier de certains soutiens du fait de son existence récente ?

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel remercie les députés pour ces questions et propose d'examiner en détail, conjointement avec les députés, les 28 projets concernés. Il indique que le MAE a investi un total de 5,2 millions d'euros, et précise que, selon les premières estimations, un montant maximal de 4,7 millions pourrait être perdu, tout en soulignant que les décomptes définitifs restent à confirmer.

Il insiste sur le fait que les informations et communications évoluent quotidiennement : initialement, le MAE pensait que quatre projets devaient être arrêtés, mais ce chiffre est aujourd'hui porté à cinq. Il ajoute qu'il y a eu des variations sur la continuité de certains projets, illustrant ainsi l'absence de données définitives et la volatilité des chiffres communiqués.

Le ministre rappelle que les informations transmises aux députés peuvent comporter des imprécisions, la situation évoluant rapidement d'un jour à l'autre.

Mi-juillet, le problème est identifié et le MAE est immédiatement informé de l'impact potentiel pour les projets qu'il finance.

Début septembre, des données plus concrètes sont communiquées, mais restent incomplètes. Du jour au lendemain, une décision est prise par Caritas d'arrêter les activités en attendant un jugement, et plusieurs acteurs décident de suspendre l'ensemble de leurs projets. Caritas communique que toutes les activités internationales sont interrompues. Le ministre déplore cette décision, rappelant que Caritas a toujours été un partenaire important, et regrette la suspension des activités et les licenciements y liés, tout en précisant que ces décisions n'ont pas été prises par lui.

Le ministre explique que les ONG présentent une dépendance significative vis-à-vis de l'État, représentant 80 % de leur financement dans le domaine du développement et entre 85 et 100 % dans l'aide humanitaire.

Il précise que le MAE est en contact quotidien avec Caritas et qu'il n'est pas envisageable de financer deux fois les mêmes projets, soulignant qu'il s'agit d'argent public et qu'il n'est pas possible de puiser dans d'autres budgets pour compenser. Dans les pays où le Luxembourg est représenté par une ambassade, des efforts sont déployés pour organiser une reprise des activités auparavant assurées par Caritas. Le ministre propose également de donner la parole à ses collaborateurs afin qu'ils présentent de manière plus ciblée les 28 projets concernés.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) demande que la liste complète des projets soit communiquée aux députés.

Le Président de la commission soutient cette demande et insiste pour qu'un document écrit soit remis à la commission.

Le directeur de la Coopération précise que les projets seront présentés pays par pays, en raison des différences de méthodologie qui peuvent impacter la possibilité de reprise. Dans une première phase, il souhaite rappeler le fonctionnement général de la coopération luxembourgeoise.

Il indique que la majorité des projets concernés, soit 18, relèvent de l'aide humanitaire et ont une durée maximale d'un an, en raison de leur caractère d'urgence. Les autres projets, relevant du domaine de la réhabilitation et de la reconstruction, ont une durée de trois ans et sont financés à hauteur de 85 %, le reste devant être apporté par un autre acteur.

Les projets de prévention peuvent également durer trois ans et sont cofinancés à hauteur de 85 %. Dans le cadre de la coopération au développement, plusieurs modalités sont identifiées : Appui via les services des ONG, avec accords-cadres de développement, séries de projets et conditions préalables telles que l'expérience passée, la capacité de gestion des fonds et les ressources humaines disponibles.

La durée maximale est de cinq ans et le cofinancement s'élève à 80 %. Il faut aussi aborder la sensibilisation et l'éducation : deux projets sont concernés. Les projets dans ces domaines ont une durée de trois ans et sont financés à 80 %.

Il précise que l'agence LuxDev fonctionne au cas par cas selon la situation spécifique, citant les exemples du Laos et du Mali.

Dans le cadre de mandats bilatéraux, le MAE apporte un soutien direct à un partenaire. C'est le cas au Kosovo, où 100 % du financement est assuré par le MAE, via Caritas et un autre partenaire, à savoir la Fondation Kosovo Luxembourg.

Ces éléments expliquent certaines limites et possibilités quant à la recherche de repreneurs ou à une reprise par le MAE. Si une contrepartie n'est pas envisageable via Caritas, cela constitue un obstacle important.

Le directeur précise enfin que la catégorisation des projets et l'ensemble de ces informations proviennent de Caritas et non du MAE. En conséquence, concernant la requête de fournir un document écrit, il souligne que ces données appartiennent à Caritas et que l'équipe du département de la Coopération ne dispose pas de ces informations. Ses collaborateurs font de leur mieux pour transmettre les informations demandées aux députés.

Le directeur commence par présenter les projets figurant dans l'annexe 1, en précisant que ces informations proviennent de Caritas et sont susceptibles d'évoluer dans un futur proche.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Renew Europe/ DP) souhaite savoir si un membre du réseau Caritas, qui reprendrait les projets, doit investir des fonds.

Le directeur de la Coopération confirme que, pour que les projets puissent se poursuivre, un engagement financier de la part de ce réseau est indispensable.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déri gréng) souhaite évoquer les fonds publics investis au fil des années, soulignant que l'arrêt de ces projets entraînerait la perte de ces investissements.

Le directeur de la Coopération rappelle que les projets concernés sont, en l'espèce, de courte durée.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déri gréng) demande également comment sont normalement traités les projets dans des zones d'urgence, et si ces projets sont reconduits lorsque la situation l'exige.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel explique que le MAE reçoit fréquemment des demandes de reconduction, mais que c'est généralement l'initiative des ONG qui approchent le MAE. Il arrive également que des ONG sollicitent une augmentation de budget auprès du MAE. Dans ces cas, le MAE demande aux ONG de présenter leur stratégie pour sortir de la situation d'urgence.

Madame la Députée Sam Tanson (déri gréng) s'enquiert de savoir si le financement est toujours versé intégralement.

Un représentant du MAE précise que, pour les aides urgentes d'une durée d'un an, la somme est versée dans son intégralité. Pour les projets de plus longue durée, les ONG doivent soumettre un rapport intermédiaire ; en fonction de l'avancement, les tranches suivantes sont ensuite versées.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel ajoute que certains projets n'ont pu être réalisés en raison de fonds disparus. Le ministre indique que le MAE s'emploie à récupérer l'argent détourné par Caritas et vérifiera si le réseau pourra éventuellement reprendre certains de ces projets.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) demande si le MAE envisage réellement de réclamer des fonds à Caritas.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel précise qu'il convient de distinguer l'ensemble Caritas et l'ensemble État. Actuellement, Caritas doit plusieurs millions d'euros au MAE à titre de détournements de fonds. Bien que l'argent ait été versé par le MAE, les services correspondants n'ont pas été rendus par Caritas. Par ailleurs, l'État doit de l'argent à Caritas, qui lui-même doit des fonds au MAE. Le MAE procède actuellement à un décompte afin de déterminer les montants restant à payer et par qui.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) résume les explications fournies par le ministre afin de vérifier sa compréhension. Elle s'interroge sur le fait que l'argent soit dû alors que les services n'ont pas été rendus en raison de l'arrêt forcé de certains projets, regrettant l'impact négatif que cela pourrait avoir sur des personnes qui n'y sont pour rien.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel précise qu'il espère pouvoir rémunérer ces personnes grâce aux fonds que le MAE récupérera. Il souligne néanmoins qu'il ne souhaite pas que l'État devienne une sorte de mécanisme de compensation pour des projets échoués en raison de détournements. Il déplore également que Caritas ne veuille pas utiliser ses propres ressources pour préserver ses avoirs.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) demande la transmission par écrit des détails afin que les députés et ministres puissent se concentrer sur les questions politiques.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) précise que sa sensibilité politique a motivé la demande d'organisation de cette réunion. Tout en se déclarant reconnaissante pour les informations fournies, elle exprime sa préférence pour approfondir la discussion politique.

Le Président de la commission propose de clore la présentation détaillée et d'entamer la discussion générale.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel rappelle que ces données proviennent de Caritas et qu'il doit obtenir leur accord avant de pouvoir communiquer les documents en question.

Le Directeur de la Coopération poursuit ensuite la présentation des projets concernés. L'orateur indique qu'en date du 30 janvier 2025, l'État résiliera tous les contrats conclus avec Caritas et demandera les décomptes correspondants, avec remboursement des services non prestés. Il est fort probable que Caritas invoque une impossibilité de paiement, ce qui pourrait entraîner une action en justice.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel souligne l'insécurité liée à la situation et précise qu'il est possible que certains projets puissent tout de même être réalisés.

Le directeur de la Coopération continue de présenter les projets concernés.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) se déclare reconnaissant pour les explications détaillées et souhaite aborder deux pays particuliers. Concernant le Laos, il estime, qu'une reprise des projets serait pertinente. Pour le Sud-Soudan, confronté à une situation humanitaire très précaire, il propose de soutenir des organisations telles

que le World Food Programme ou le HCR afin d'aider la population locale, formulant un appel politique.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel indique qu'il faut d'abord identifier un repreneur. Concernant le Sud-Soudan, des projets multilatéraux existent et bénéficient de l'aide luxembourgeoise. Il insiste sur la nécessité de trouver un repreneur, précisant que sans candidat, aucune action n'est possible. Il exprime sa conscience de la gravité de la situation, mais souligne qu'il ne peut pas engager une nouvelle dépense de 5,2 millions d'euros, dont 4,7 millions semblent perdus.

Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) précise que, selon les crédits et créances, le décompte pourrait résulter en un remboursement interne entre États, estimant que l'État pourra récupérer l'argent.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel souligne que Caritas doit approuver cette solution et précise que les nouvelles conventions sont désormais conclues avec HUT et non avec Caritas: là où l'État doit de l'argent à Caritas, il s'agira de HUT, tandis que là où Caritas doit de l'argent à l'État, cela reste Caritas.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) rappelle que certains bureaux existent depuis des années et que des compétences sont présentes sur place dans les zones concernées. Elle regrette que ces compétences risquent d'être perdues et que les projets réalisés, tels que des hôpitaux, pourraient disparaître. Elle souligne également que la reprise de projets similaires nécessiterait de reconstruire ce qui existe déjà, ce qui pourrait créer davantage de difficultés. Elle questionne pourquoi l'État ne pourrait pas avancer des fonds et aider à mettre en place une structure capable de préserver les projets établis et les compétences acquises.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel demande aux députés s'ils sont d'accord pour un financement de Caritas Belgique, Caritas Pays-Bas ou Caritas Espagne, précisant qu'il n'a plus d'interlocuteur au Luxembourg, le bureau ayant été fermé unilatéralement. Il constate que les représentants de GGG sont d'accord pour que le MAE soutienne des ONG sans lien direct avec le Luxembourg.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) conteste cette constatation, estimant qu'elle ne correspond pas aux discussions tenues. Elle précise que la question centrale est de savoir si le ministre est prêt à continuer le financement de certains projets afin de les maintenir. Selon elle, la réponse négative du ministre à cette question rend le débat sur le financement d'ONG non luxembourgeoises inutile.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel explique que MAE essaye de finir la majorité des projets dans la mesure du possible. Mais il n'est pas prêt à financer une deuxième fois ces projets.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) indique comprendre l'idée consistant à compenser les montants en question avec des sommes que Caritas doit à l'État. Il constate toutefois qu'une compensation intégrale n'est pas possible au regard des créances existantes et estime qu'il conviendrait, dès lors, d'explorer des solutions alternatives.

Il souligne que les bénéficiaires des financements concernés figurent parmi les populations les plus vulnérables et considère qu'il est d'un intérêt majeur de poursuivre les projets en question. Il exprime son incompréhension face au refus catégorique de financer ces projets une seconde fois, estimant qu'il s'agit, en définitive, d'une situation de restructuration.

À cet égard, il rappelle que, dans le cadre d'une restructuration, certains projets ont pu être sauvagardés au Luxembourg et considère que les projets internationaux de coopération devraient également relever de ce périmètre.

Le député estime par ailleurs que l'État pourrait, dans le cas d'espèce, bénéficier d'un super privilège. Il ne souhaite pas que la situation aboutisse à un contentieux et privilégierait plutôt la mise en place d'un financement relais permettant le déblocage effectif des fonds au profit des projets concernés, avec une récupération ultérieure sur les avoirs de Caritas. Il reconnaît qu'une liquidation immédiate des biens immobiliers de Caritas n'est pas réaliste et qu'une structuration juridique adéquate serait nécessaire afin de garantir la récupération des montants engagés.

Enfin, il attire l'attention sur la nécessité de préserver le personnel et les compétences existantes. Il félicite l'équipe de la direction de la Coopération pour les efforts déployés et l'encourage à les poursuivre, exprimant l'espoir que les personnes travaillant au sein des ONG concernées puissent être réaffectées. Il fait part de sa faible compréhension face à une approche qu'il juge rigide et estime logique qu'aucun acteur ne souhaite reprendre des projets en l'absence de garanties de financement.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel indique ne pas souhaiter réagir à cette intervention.

Monsieur le Député David Wagner (Déi Lénk) se rallie aux propos de Monsieur le Député Franz Fayot. Il exprime l'espoir que l'enquête en cours permettra de faire toute la lumière sur les faits. Il rappelle qu'il y a une quinzaine d'années, les autorités avaient fait preuve de moins d'hésitation pour soutenir des entités bancaires afin de couvrir des détournements de fonds.

Il se dit préoccupé par les conséquences à long terme d'une absence d'intervention financière. Il reconnaît que Caritas dispose de biens immobiliers, mais précise que ceux-ci sont souvent affectés à des projets et difficilement cessibles dans le contexte actuel. Il souligne que les fonds publics sont également en jeu et indique être disposé à assumer la responsabilité d'une telle décision.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel exprime son regret quant aux pertes d'emplois engendrées, tout en précisant que les discussions portent avant tout sur des projets. Le ministre souligne, pour sa part, que les licenciements relèvent de la responsabilité de Caritas et non de l'État. Il réaffirme qu'il ne peut être envisagé de financer une seconde fois les mêmes projets et précise qu'il n'avait pas été informé de certains éléments évoqués.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) déplore que des actes criminels commis par des collaborateurs de Caritas soient évoqués, tout en soulignant que les personnes qui en subissent les conséquences ne sont pas celles qui ont commis ces actes. Elle rappelle que le gouvernement avait annoncé son intention de ne plus financer les projets de Caritas, ce qui peut expliquer les décisions prises par l'organisation.

Elle s'interroge également sur l'interruption de projets encadrant des réfugiés, alors même que le discours public met en avant une pression migratoire importante en Europe.

Elle distingue par ailleurs deux structures, l'une nationale et l'autre internationale, et s'interroge sur l'implication du MAE dans la décision. Elle souhaite savoir si le MAE a engagé un dialogue proactif avec les partenaires concernés afin d'explorer des

solutions conjointes, estimant que la relation de confiance implique également une responsabilité partagée.

Abordant la question budgétaire, elle demande de quel poste budgétaire relèvent les projets concernés et rappelle que des transferts budgétaires ont déjà été opérés par le passé. Elle plaide pour une certaine flexibilité budgétaire.

Le directeur de la Coopération indique que les projets sont financés par le Fonds de la coopération au développement et précise que le budget est entièrement planifié. Il ajoute qu'à la suite d'un recalculation du revenu national brut par l'Inspection générale des finances, environ 14 millions d'euros de dépenses en moins ont été enregistrés par rapport aux prévisions initiales et qu'aucun « fonds de tiroir » n'est disponible cette année.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) estime néanmoins qu'un montant de 5 millions d'euros pourrait être mobilisé. Le directeur réaffirme qu'il n'est pas disposé à engager à nouveau cette somme.

Madame la Députée Lydie Polfer (DP) rappelle avoir proposé à plusieurs reprises une solution impliquant la mise à disposition d'un terrain par la Ville de Luxembourg et le rachat d'un terrain et d'une résidence, proposition refusée par Caritas, alors même que le montant aurait excédé 5 millions d'euros.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) souligne que plusieurs questions demeurent sans réponse.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel précise que le directeur actuel de la Coopération n'a jamais été informé de l'existence d'un projet de création d'une deuxième entité.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) revient sur la question budgétaire, rappelant que depuis la crise du Covid-19, le RNB a évolué différemment et que l'approche en matière de planification budgétaire est devenue plus prudente. Il estime toutefois qu'une certaine marge de manœuvre devrait subsister pour faire face à des imprévus et juge difficilement concevable l'impossibilité de mobiliser 5 millions d'euros.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) revient sur la question de la création de deux entités et s'enquiert à nouveau des mesures prises par le MAE.

Le directeur de la Coopération indique que l'idée d'une seconde entité a pu être évoquée par le passé, mais qu'elle n'a jamais été formellement abordée depuis sa prise de fonction en août 2025. Il précise que son interlocuteur lui a indiqué que ce second volet ne serait pas repris et exprime son regret quant à la perte de compétences que cela entraînera.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Renew Europe/ DP) s'interroge sur les projets qui ne pourront être réalisés faute de ressources et sur ceux qui pourraient être finalisés sous une forme réduite, sans impact majeur. Il demande si le ministre est en mesure d'indiquer combien de projets pourraient être sauvagardés.

Le directeur de la Coopération répond que cela dépendra des coûts et des durées des projets, précisant que les projets moins coûteux et de plus courte durée auront davantage de chances d'être menés à terme. Interrogé sur l'existence de précédents, le directeur indique qu'il n'en voit pas réellement.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Renew Europe/ DP) évoque un cas antérieur impliquant une ONG confrontée à des difficultés financières, où il avait été complexe de trouver une solution, et souligne que soit un précédent existe déjà, soit la situation actuelle en constituera un. Il s'inquiète également d'un éventuel impact sur les contributions futures en raison des détournements constatés.

Le directeur de la Coopération indique ne pas être en mesure de répondre de manière définitive, précisant que la situation concerne principalement Caritas.

Une représentante du MAE rappelle qu'il ne s'agit pas du premier cas de détournement de fonds, mais que jusqu'à présent, les montants concernés ont toujours été remboursés. Elle souligne que le message adressé au secteur associatif est clair : les ONG doivent gérer les fonds publics de manière responsable.

Elle ajoute que, malgré la perte de certaines compétences, une expertise demeure sur le terrain et que d'autres partenaires pourraient reprendre une partie des projets, de sorte que tout ne serait pas perdu

4. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe 1 :

CARITAS - Volet international - Aperçu projets - Situation du 20/09/2024*

Action humanitaire				Montant MAE déboursé	Pertes provisoires selon Caritas
Pays	Durée initialement prévue	Intitulé	Situation projet		
Soudan du Sud	01/03/2024 - 28/02/2025 (24 mois)	Réhabilitation des services de santé communautaire pour une maternité et une enfance sans risque auprès des populations pastorales de Kapoeta	Reprise partielle et temporaire par le réseau Caritas	334 900.00€	219 093.64€
	01/03/2024 - 31/01/ 2025 (10 mois)	Soudan du Sud : Services urgents intégrés de santé, d'eau, assainissement et hygiène, pour les personnes vulnérables touchées par le conflit et les catastrophes naturelles dans le comté de Magwi	Reprise partielle et temporaire par le réseau Caritas	410 000.00€	273 183.53€
	01/03/2024 au 31 /12/2024 (9 mois)	Urgence : Soudan du Sud : Aide d'urgence aux ménages vulnérables touchés par les attaques perpétrées par les éleveurs de bétail dans le village de Lowoi (Comté de Torit) et les catastrophes naturelles répétées dans le village d'Obbo (comté de Magwi)	Projet fortement impacté. Pas de reprise en vue.	247 000.00€	190 752.57€
	01/04/2024 - 31 /01/2027 (36 mois)	Réhabilitation des moyens de subsistance et de l'état nutritionnel des populations les plus vulnérables dans les comtés de Torit et Ikotos, État d'Equatoria Oriental	Projet fortement impacté. Pas de reprise en vue.	263 500.00€	198 075.12€
	01/01/2024 - 31 /12/2024 (12 mois)	Urgence : Soudan du Sud - Soutien nutritionnel d'urgence aux populations touchées par les conflits et souffrant de malnutrition dans les comtés de Magwi et de Kapoeta Sud	Projet fortement impacté. Pas de reprise en vue.	170 000.00€	80 734.47€
Moldavie	01/02 / 2024 - 31/01/2025 (12 mois)	Aide urgente et soutien aux réfugiés ukrainiens en Moldavie (Emergency Aid & Support to Ukrainian refugees in Moldova) – FIDES 2024	Reprise partielle et temporaire par le réseau Caritas	315 000.00€	174 414.68€
	01/04/2024 - 31/01/2025 (10 mois)	Aide urgente et soutien à l'intégration des réfugiés ukrainiens à Bălți	Projet à l'étude pour une reprise par le partenaire local.	118 000.00€	53 000.00€

	01/05/2024 - 30/04/2025 (12 mois)	Aide urgente et soutien à l'intégration des réfugiés ukrainiens à Bălți	Reprise par le réseau Caritas	119 000.00€	62 377.25€
Turquie	01/08/2023 - 30/07/2024 (12 mois)	Urgences Turquie 2023 : Tremblements de terre-réponse phase III	Le projet se termine comme prévu avec un budget réduit / Reprise par le réseau Caritas.	105 000.00€	13 922.06€
	01/03/2024 - 28/02/2025 (12 mois)	Urgences Turquie 2024 – Cofinancement de la Réponse aux tremblements de terre, Turquie : « Earth Quake Response » (EQR - ECHO 2024)	Projet fortement impacté, pas de reprise en vue.	130 000.00€	130 000.00€
	01/08/2023 - 28/02/2025 19 mois)	Protection et aide d'urgence aux réfugiés, demandeurs d'asile et migrants en Turquie, Phase II	Projet à l'étude pour une reprise par le partenaire local.	645 000.00€	577 136.93€
	01/05/2024 - 30/04/2025 (12 mois)	DoVira : centre de réhabilitation sociale à destination des personnes âgées locales et déplacées internes à Poltava	Reprise temporaire par le réseau Caritas.	119 000.00€	99 202.06€
Mali	01/12/2023- 30/11/ 2024 (12 mois)	Mali – Urgence 2023. Assistance humanitaire aux communautés touchées par le déplacement dans le camp de Faladié à Bamako	Projet à l'étude pour une reprise par le partenaire local.	150 000.00€	62 789.12€
Burkina Faso	01/07/ 2022 - 31/10/2024 (28 mois)	Burkina Faso : Projet de Graduation pour l'Autonomie et la Dignité des personnes déplacées et leur Intégration au sein des Communautés Hôtes (GADICH)	Le projet se termine comme prévu avec un budget réduit.	463 261.00€	44 624.05€
Syrie	15/08/2023 - 14/08/2024 (12 mois)	Aides aux populations affectées par le conflit en Syrie, zone gouvernementale	Le projet se termine comme prévu avec un budget réduit.	670 000.00€	57 288.37€
Afghanistan	01/11/2021 - 31/10/2024	Afghanistan – Lutte contre la tuberculose – Phase V	Reprise par le réseau Caritas	263 500.00€	107 120.76€
	15/09/2023 - 14/09/2026 (36 mois)	Laos : Promouvoir la participation multisectorielle pour améliorer la mise en œuvre de la stratégie nationale décennale sur la réduction des risques de catastrophes	Les discussions sur la reprise du projet sont en cours.	255 000.00€	26 050.20€
Laos	15/09/2023 - 14/09/2024 (12 mois)	Laos : Contribution à une réponse efficace à la sécheresse et aux inondations dans les provinces de Xiengkhouang, Bolikhampasay et Khammouane	Le projet s'est terminé comme prévu le 14/09/2024.	300 000.00€	234.90€

Accord-cadre développement				Montant MAE déboursé	Pertes provisoires selon Caritas
Pays	Durée initialement prévue	Intitulé	Situation projet	5 939 910.51€	569 632.37€
Niger	2021 - 2025	Objectif global : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et communautés vulnérables dans des pays présentant un niveau de faim grave. Objectif spécifique : Améliorer durablement l'accessibilité, la disponibilité, la diversité et la gestion de l'alimentation pour les ménages et communautés vulnérables dans les zones d'intervention de la Fondation Caritas Luxembourg.	Programme à l'étude de reprise partielle et temporaire par le réseau CARITAS	- €	- €
Soudan du Sud	2021 - 2025	Objectif global : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et communautés vulnérables dans des pays présentant un niveau de faim grave. Objectif spécifique : Améliorer durablement l'accessibilité, la disponibilité, la diversité et la gestion de l'alimentation pour les ménages et communautés vulnérables dans les zones d'intervention de la Fondation Caritas Luxembourg.	Salaires repris par réseau CARITAS jusqu'à fin octobre.	- €	- €
Bangladesh	2021 - 2025	Objectif global : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et communautés vulnérables dans des pays présentant un niveau de faim grave. Objectif spécifique : Améliorer durablement l'accessibilité, la disponibilité, la diversité et la gestion de l'alimentation pour les ménages et communautés vulnérables dans les zones d'intervention de la Fondation Caritas Luxembourg.	Programme à l'étude de reprise partielle et temporaire par le réseau CARITAS	- €	- €
Laos	2021 - 2025	Objectif global : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et communautés vulnérables dans des pays présentant un niveau de faim grave. Objectif spécifique : Améliorer durablement l'accessibilité, la disponibilité, la diversité et la gestion de l'alimentation pour les ménages et communautés vulnérables dans les zones d'intervention de la Fondation Caritas Luxembourg.	Programme éventuellement clôturé avant la fin de l'année. Des discussions pour une reprise sont en cours.	- €	- €
Sensibilisation et éducation au développement					
Pays	Durée initialement prévue	Intitulé	Situation projet	Montant MAE déboursé	Pertes provisoires selon Caritas

Luxembourg	2022 - 2024	Accord-cadre sensibilisation		Clôture anticipée de l'accord-cadre sensibilisation (3 mois avant la fin prévue)	834 780.79€	136 218.14€
Luxembourg	2022-2024	Mandat Rethink your Clothes		Reprise et prolongation du mandat par Fairtrade Lëtzebuerg	1 000.00€	- €

LuxDev/Mandat bilatéral					
Pays	Durée initialement prévue	Intitulé	Situation projet	Montant MAE déboursé	Pertes provisoires selon Caritas
Kosovo	2023 - 2025	Mandat bilatéral - « A step forward towards poverty reduction and introducing climate positive initiatives 2023-2025»	Projet à l'étude pour une reprise par le partenaire local.	1 055 860.00€	77 385.89€
Laos	2024 - 2026	Mandat LuxDev -Projet de promotion de la nutrition et de réduction de risques de catastrophes	Projet à l'étude pour une reprise par LuxDev.	400 000.00€	240 000.00€
Mali	2021 - 06/2025	Mandat LuxDev - Améliorer les revenus des femmes et jeunes par l'entrepreneuriat et le maraîchage	Projet à l'étude pour une reprise par LuxDev.	1 504 563.00€	948 609.00€
Mali	2021 - 2025	Mandat LuxDev - Renforcer la résilience des communautés rurales du Cercle de Kita et leur accès au système de marché – phase III	Projet à l'étude pour une reprise par LuxDev.	1 178 276.00€	703 522.00€

* Chiffres du 20 septembre 2024 tels que connus à 15h30. Il s'agit d'un aperçu provisoire et indicatif des pertes. En fonction du déroulé des discussions en cours, la situation est susceptible d'évoluer. Les données ont été transmises par le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur.